Vol. XXI. Saint-Boniface, Manitoba, 18 Mai 1892. No. 32.

L'Université Laval

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ere insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE MERCREDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication.

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

VARIÉTÉS

LA VALLÉE DE QU'APPELLE

Quel tableau ravissant, suave de fraîcheur !
Mélange harmonieux d'azur et de verdure
Avec des reflets d'or, relevant sa splendeur !
O Qu'Appelle charmant ! Bijou de la nature !
Du haut de la colline, où je reviens m'asseoir,
J'aime à te voir, ainsi, reposer en silence ;
J'aime à te contempler, lorsqu'à peine, le soir,
Le jour commence à fuir, et que la nuit s'avance.

D'ici, voyez là-bas, de l'Est à l'Occident,
Comme un riche collier, de trois perles brillantes,
Unies l'une à l'autre, avec un fil d'argent,
De trois limpides lacs, les ondes scintillantes ;
Parcourant le contour de ces lacs enchanteurs,
Mille rayons dorés, jaillissent de leurs sables ;
En festons de feuillage, en guirlandes de fleurs,
Les bois couvrent les fronts de côteaux innombrables.

Sur le déclin des monts coquettement assis,
Reflétant dans les eaux leurs images riantes,
Les toits de ces hameaux, avec leurs murs blanchis,
Semblent de cygnes blancs les ailes reluisantes ;
Les troupeaux fatigués descendent lentement,
Sur les gazons fleuris, les pelouses soyeuses ;
De cent troupes d'oiseaux, le doux gazouillement
Se mêle aux bruits divers des cascades joyeuses.

Là, portant mes regards jusqu'à l'horizon,
Je vois s'étendre, au loin, la plaine encore sauvage,
En replis onduleux de fleurs et de gazon,
Parsemés, par les bois, de touffes de feuillage.
Ici, près de vos bords, ô lacs d'un bleu si pur !
On oublie le monde en de gracieux rêves ;
Rêves délicieux, comme vos flots d'azur
Et doux comme les sons de vos riantes grèves !

Après avoir jeté tous les monts entassés,
Et leurs sommets neigeux, gigantesques, sublimes,
Arrêtant de leurs flancs, tous les flots amassés
L'Océan Pacifique aux profondes abîmes,
L'Auteur de l'univers, pour combler son dessein,
Plaçait de ce vallon, les beautés grandioses ;
Ainsi que d'une vierge, on pose sur le sein,
Pour finir sa parure, un frais bouquet de roses.

Qu'Appelle, 30 mai 1889. A. DEL.

L'ESCLAVAGE EN CANADA

(Pour *Le Manitoba.*)

Les faits qui vont être exposés ci-après montrent que dans les régions de l'Amérique du nord appelées le Haut et le Bas-Canadas, des nègres et des sauvages ont été asservis par les blancs en qualité d'esclave, tant sous le régime français que sous le gouvernement Anglais qui lui succéda. On devrait étudier, comme matière à part, le système ou les systèmes des colonies anglaises primitives et des Etats-Unis en général, car ce sont des choses absolument différentes de celles qui nous concernent puisque l'esclave, dans les Canadas ou dans la Nouvelle-France toute entière n'était qu'un domestique, comme chez les Hébreux, attaché à la maison de son maître, tandis que le Nègre, chez nos voisins, était employé comme animal aux travaux de la terre et logé ou parqué à part.

Avant que d'arriver à l'année 1689 où a réellement commencé parmi nous l'habitude de garder des esclaves, voyons ce que l'histoire nous enseigne à ce sujet.

***

Le premier noir mentionné comme ayant été esclave en Canada était un enfant, pris à Madagascar par des marins anglais et vendu à Kertk, qui l'amena à Québec en 1629 et le revendit cinquante écus à un nommé Le Baillif, natif d'Amiens, passé du service de Caen à celui de Kertk. Le Baillif donna le jeune nègre à la veuve Hébert, et lorsque, en 1632, le Père Le Jeune arriva à Québec, l'un de ses premiers soins fut d'instruire ce pauvre petit dans la religion catholique et ensuite de le baptiser ce qui eut lieu le 14 mai 1633. (*Relations des Jésuites*, 1632, p. 12 ; 1633, p. 25.)

En 1661, la compagnie *Africaine* ayant été établie, le roi de France reconnut le droit que s'arrogeaient les navigateurs d'aller prendre des esclaves à la côte d'Afrique et de les vendre en Amérique, comme aussi le droit des propriétaires de ces esclaves en Amérique de conserver leur droit de propriété sur les nègres en question. Il est évident que ceci ne regarde pas le Canada, puisque nous n'avons aucun indice de l'importation des noirs ici, avant cette date. Posons en principe que jamais nous n'avons reçu de cargaison de nègres. Ceux qui sont venus, en tout temps, accompagnaient leurs maitres revenant des Antilles ou de la Louisiane, colonies où l'esclavage existait sous toutes ses formes.

Le règlement de police fait par M. Tracy en 1664 pour les îles françaises d'Amérique pouvait bien embrasser dans la pensée de l'auteur le Canada également puisque l'expression "îles d'Amérique" signifiait alors toutes les posessions de la couronne de France dans le Nouveau-Monde, mais il n'y a rien qui fasse voir que ce règlement ait été appliqué au Canada ; nous n'avons dans nos annales aucun indice des nègres d'Afrique dont M. de Tracy permet l'importation aux colonies françaises

Après 1633, le premier esclave que je rencontre en Canada est mentionné par Louis Jolliet, qui écrivait de Québec, le 10 octobre 1674, aussitôt après son retour du Mississipi : "Etant près de débarquer au Mont Royal mon canot tourna et je perdis deux hommes et ma cassette...j'ai beaucoup de regret d'un petit esclave de dix ans qui m'avait été donné en présent. Il était doué d'un bon naturel, plein d'esprit, diligent et obéissant ; il s'expliquait en français, commençait à lire et à écrire." Cet enfant devait être un sauvage du pays des grands lacs, et le mot "esclave" perd sa signification à son sujet. Il pouvait y avoir déjà de véritables esclaves dans quelques familles françaises du Canada, mais nul document ne nous les fait connaître et tout l'ensemble de notre histoire à cette époque repousse une donnée de ce genre.

L'acte de 1674 qui permet aux Jésuites de construire des moulins et d'avoir des esclaves est visiblement fait pour les missions des Antilles et l'on aurait tort de dire que, parce que la même loi affectait aussi le Canada, il ait été mis en force parmi nous. C'est encore de "l'esclavage des Iles" et non pas de la Nouvelle-France.

Daniel Greysalon Duluth raconte que, en 1677, les sauvages du lac Supérieur lui firent présent de trois esclaves. Des *Panis* probablement.

La compagnie du *Sénégal*, formée en 1679, obtient, elle aussi, le privilège de la traite des nègres en Canada au cours des années qui suivirent. Le but que poursuivaient les marchands engagés dans ces sortes d'entreprises était de vendre leur marchandise noire aux planteurs du sud, et même aux familles de France. Il me tombe sous la main un extrait d'un journal de Paris, de 1680 et j'y vois trois annonces curieuses : 1o Un négrillon de dix ans, vêtu de velours jaune (jugez de l'effet des couleurs !) a été perdu près de l'église Saint-Germain-des-Prés ; récompeuse à qui donnera des nouvelles à la dame de Bessoles, sur le quai des Orfèvres ; 2o (A céder au café Lafleur, un négrillon de douze ans ;) 3o A vendre à l'auberge du *Faisan* un négrillon de onze ans." Au milieu des splendeurs du règne de Louis XIV ceci attire l'attention. Les Français étaient autant exclavagistes que les Anglais ; mais en Canada cet état de chose n'était pas accepté.

Au mois de mars 1685 parut le fameux *Code* noir qu'il suffit de lire pour se convaincre qu'il affectait les Antilles, et par la suite la Louisiane, mais pas la Nouvelle-France du nord. Chercher à introduire dans notre histoire ce document français, et non canadien dans le sens de son application, c'est plaider à contre-vent et à contre-marée. Inutile de nous y arrêter.

Nicolas Perrot, qui visitait le pays des Sioux en 1685, eut connaissance d'une nation, située au sud-ouest du Missouri, et qu'il désigne sous le nom de *Panis* ; on les a appelé aussi *Panismaha* et *Pawnees*. Il y a apparence que, dès cette époque, les tribus belliqueuses qui les environnaient leur faisaient la chasse pour se procurer des esclaves. Plus tard, les Français du Canada les traitèrent de la même manière.

La paix signée le 16 novembre 1686, entre les rois de France et d'Angleterre, prescrit que ni les Anglais ni les Français ne donneront asile aux esclaves échappés. Ceci est pour toute l'Amérique du Nord et ne touche point le Canada particulièrement. En réalité, il n'y avait pas alors d'esclaves chez nous, mais le moment arrivait où l'on allait en amener. Voici comment la chose eut lieu.

***

Le 8 juin 1677, le roi de France avait accordé à Jean-Baptiste de Lagny sieur des Brigandières, la permission d'exploiter les mines du Canada durant vingt ans. Nous étions à cette époque dans la plus longue période de paix de toute notre histoire sous le régime français, cependant la main-d'œuvre pour travailler aux mines, aux pêcheries, aux métiers était insuffisante ; notre petite population (9,000 âmes) s'adonnait à l'agriculture et aux voyages de l'ouest. En 1688 cette situation ne s'étant pas améliorée, M. de Lagny proposa d'y apporter remède : "Les gens de travail, dit-il, et les domestiques sont d'une rareté et d'une cherté si extraordinaire en Canada qu'ils ruinent tous ceux qui font quelque entreprise. On croit que le meilleur moyen d'y remédier serait d'avoir des esclaves nègres." Ce mémoire fut communiqué, l'automne de 1688, par M. Denonville, gouverneur du Canada, au marquis de Seignelay, ministre de la marine et des colonies, en faisant la remarque que le sieur François-Madeleine Ruette d'Auteuil, procureur-général du Conseil Souverain de Québec (qui partait pour la France et fut absent douze mois) déclarait que "si Sa Majesté agrée cette proposition, quelques-uns des principaux habitants en feront acheter (des esclaves) aux îles à l'arrivée des vaisseaux de Guinée, et il est lui-même dans cette résolution."

Le ministre consentit dans ces termes l'année suivante : "Sa Majesté trouve bon que les habitants du Canada y fassent venir des nègres pour faire leur culture, mais il est bon de leur faire remarquer qu'il est à craindre que ces nègres venant d'un climat si différent, ne périssent en Canada, et le projet serait inutile."

Nous verrons bientôt que ce projet s'exécuta en partie, d'un autre côté nous savons que les africains vivent très bien sous notre climat et que la crainte de Seignelay était chimérique.

***

Sir Louis-Hyppolite Lafontaine, dans la belle étude qu'il a consacrée au sujet de l'esclavage, dit que l'esclave devenant, à partir de 1689, une nouvelle espèce de propriété en Canada, il a dû y apporter avec lui les lois qui régissaient l'esclavage dans les îles françaises, ou encore donner lieu à quelque règlement local.

Je n'ai découvert nulle trace de lois ou de règlements en Canada concernant les noirs, avant 1709—et selon ce que je connais de l'histoire du pays entre les années 1689-1709, il n'y a eu aucune législation à cet égard.

Sauf le petit nègre de 1629, nous n'avons pas rencontré de mention d'esclaves en Canada avant l'année 1701, et encore il ne s'agit pas d'un nègre mais d'un Panis.

Les Français n'ont pas cessé de parcourir le pays des Sioux, à partir de 1680. Or, comme les panis habitaient entre les rivières Missouri et Platte ou Nebraska, il est à supposer que les Sioux, leurs voisins, eurent occasion de vendre à nos compatriotes des esclaves enlevés à ce malheureux peuple, et une fois rendus en Canada les Panis tombaient sous la loi concernant nègres, ou du moins c'est ce qui semble probable dès avant 1709 où leur position fut régularisée dans ce sens.

Le 11 janvier 1701, on voit au registre de la Pointe-Lévis que Louis Marchand, de la seigneurie de Lauzon, a fait baptiser "un jeune esclave panis, âgé de huit ans, qu'il avait acheté."

***

En 1705, le lieutenant civil du Châtelet de Paris, interprétant un article du *Code Noir* au sujet de l'île de Saint-Domingue, décide que les bestiaux et les nègres ne font pas partie de la terre, mais sont considérés comme meubles et, dans les successions, appartiennent aux héritiers des meubles.

Il y a apparence que cette décision s'appliqua plus tard à notre pays, et je le crois d'autant plus que nous n'avons pas le moindre indice que nos esclaves aient été soumis au travail de la terre ; ils n'étaient que des domestiques attachés à la famille, et rentraient, par conséquent, dans la catégorie des meubles, beaucoup plus clairement que les nègres de Saint-Domingue employés presque tous à la culture des champs. C'est ici qu'il faut observer la différence qui existe entre l'esclavage domestique et celui de la terre. Les horreurs que le mot esclavage nous rappelle n'ont jamais pu se produire sous le système paternel que les anciens Canadiens avaient adopté.

***

Voici un premier effort de législation au sujet des esclaves du Canada. Le 13 avril 1709, l'intendant Jacques Raudot rendit une ordonnance dont je citerai les passages les plus importants :

"Ayant une connaissance parfaite de l'avantage que cette colonie retirerait si on pouvait sûrement y mettre, par des achats que les habitants en feraient, des sauvages qu'on nomme Panis, dont la nation est très éloignée de ce pays, et qu'on ne peut avoir que par les sauvages qui vont les prendre chez eux et les trafiquent le plus souvent avec les Anglais de la Caroline, et qui en ont quelquefois vendus aux gens de ce pays, (Canada) lesquels se trouvent souvent frustrés des sommes considérables qu'ils en donnent par une idée de liberté que leur inspirent ceux qui ne les ont pas achetés, ce qui fait qu'ils quittent ainsi toujours leurs maîtres, et ce, sous prétexte qu'en France il n'y a point d'esclaves, ce qui ne se trouve pas toujours vrai, par rapport aux colonies qui en dépendent, puisque dans les îles de ce continent tous les nègres que les habitants achètent sont toujours regardés comme tels ; et comme toutes les colonies doivent être regardés sur le même pied, et que les peuples de la nation panis sont aussi nécessaires aux habitants de ce pays pour la culture des terres et autres ouvrages qu'on pourrait entreprendre, comme les nègres le sont aux îles, et que même ces sortes d'engagements sont très utiles à cette colonie, étant nécessaire d'en assurer la propriété à ceux qui en ont achetés et qui en achèteront à l'avenir. Nous ordonnons que tous les Panis et Nègres qui ont été achetés et qui le seront dans la suite, appartiedront en pleine propriété à ceux qui les ont achetés, comme étant leurs esclaves ; faisons défense aux dits Panis et Nègres de quitter leurs maitres, et à qui que ce soit, de les débaucher, sous peine de cinquante livres d'amende."

Le lecteur n'a qu'à parcourir de nouveau cette ordonnance pour se rendre compte de l'état de l'esclavage à ses débuts en Canada. Tout d'abord, on s'aperçoit que les Canadiens ne possédaient pas suffisamment de Nègres (si toutefois ils en avaient) pour leur service, et ils commençaient à acheter des Panis. On voit que les Sioux et autres peuples guerriers se faisaient marchands d'esclaves et que les Anglais achetaient d'eux des Panis.

Les idées de liberté offusquent très fort l'intendant Raudot, car Nègre, Panis, chien et vache sont pour lui tous semblables. C'étaient "idées civilisées" de ce temps-là.

***

Si le consentement du roi, accordé en 1689, d'introduire des nègres esclaves en Canada a été le commencement du régime de l'esclavage en ce pays, on peut ajouter que l'ordonnance de 1709 légalise la situation déjà créée et donne place aux Panis, lesquels paraissent avoir été plus désirables que les nègres sur les bords du Saint-Laurent.

Hélas ! Ce qui était plus désirable que tous les Nègres et tous les Panis du monde, c'étaient des cultivateurs français, mais Louis XIV préférait dépenser des millions dans les Antilles pour soutenir une guerre insensée plutôt que de dépenser quelques milliers de francs et faciliter la colonisation de nos terres. Les plans de nègres et de panis qu'il encourageait n'aboutirent à rien et le Canada ne sortit jamais de l'enfance.

***

J'ai rencontré plusieurs personnes assez versées dans l'histoire de l'Amérique et qui confondent la Louisiane avec le Canada lorsqu'il s'agit de l'administration ou des lois, pourtant ce n'était pas la même chose. Ainsi le sieur Crozat obtint en 1712 et conserva jusqu'à 1717 le privilège d'aller prendre des nègres à la côte de Guinée et de les tenir en esclavage à la Louisiane ou de les vendre aux planteurs de cette nouvelle province. Nous n'avons jamais eu rien de pareil en Canada.

Au mois d'octobre 1716, M. Bégon, intendant, écrivait de Québec, au ministre des colonies : "Le peu d'habitants (20,000 âmes) qu'il y a en Canada, fait échouer toutes les entreprises par la difficulté qu'il y a d'y trouver des ouvriers journaliers qui y sont à un prix excessif. On pourrait procurer l'augmentation de cette colonie et de son commerce en y faisant venir des nègres. Toute la Nouvelle-Angleterre ne s'est établie en peu de temps que par ce secours. La plupart des Anglais et Flamands (Hollandais) du gouvernement de Manhatte (New-York) contigu à celui de Montréal, ne travaillent point à la culture des terres, ce sont leurs nègres qui font tous leurs travaux, et ce seul gouvernement fournit les farines nécessaires pour la subsistance des îles méridionales anglaises (Antilles) Les mêmes travaux se pourraient faire en Canada si on y avait des nègres. Il y a aussi des mines de fer dont le roi tirerait aussi de grands avantages si on avait des ouvriers pour les faire valoir." M. de Vaudreuil, gouverneur-général, n'était pas de cette avis si l'on en juge par une apostille en marge de la même lettre ; il dit que le climat de notre pays est trop froid pour les nègres et qu'il en coûterait trop aux habitants de les habiller pendant l'hiver ; il pense qu'il serait mieux de faire venir de France des faux sauniers.

Tout ceci prouve que, en 1716, plus de vingt-cinq ans après la permission accordée d'avoir des esclaves noirs en Canada, il n'y avait encore rien ou presque rien de fait sous ce rapport.

***

M. l'abbé Tanguay, dans son livre *A Travers les Registres*, note que, en 1718, à Québec, on baptisa "plusieurs Panis amenés de la Louisiane et esclaves dans les familles de Québec." L'année précédente, Le Moyne de Bienville et le parti canadien dont il était le chef, avaient repris possession de la Louisiane et fondé la Nouvelle-Orléans, ville ainsi nommée en l'honneur du duc d'Orléans, régent de France.

Un procès institué à Montréal en 1718, nous montre que le sieur Youville dit Ladécouverte était allé à Albany vendre des fourrures et qu'il en avait ramené un esclave nègre. (Ferland *Cours d'histoire* II 415).

***

Une déclaration du roi au sujet des tuteurs et de l'administration des biens des mineurs en Amérique, du 15 décembre 1721, renferme ces lignes :

"Les mineurs, quoique émancipés, ne pourront disposer des nègres qui servent à exploiter leurs habitations, jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge de vingt-cinq ans accomplis, sans néanmoins que les dits nègres cessent d'être réputés *meubles* par rapport à tous autres effets de la loi." Cet acte a été enregistré à Québec en 1722, en 1742 et en 1743, parce qu'étant pour toute l'Amérique française il affectait les propriétaires d'esclaves noirs qu'il pouvait y avoir en Canada.

Le premier baron de Longueuil, frère de Bienville déjà mentionné, possédait à son manoir de Longueuil deux esclaves nègres, Charles et sa femme Elisabeth-Charlotte Tiba, lesquels firent baptiser François, 1723, M-Elisabeth 1724, M-Charlotte 1726, Joseph 1728. A la mort du baron, en 1729, l'acte de partage de ses biens entre le second baron et le chevalier de Longueuil, dit que Charles, sa femme et leur cinq enfants seront divisés comme suit : le chevalier reçoit le père, la mère et trois enfants, mais pour l'indemniser de l'inégalité du partage, le chevalier lui cède une "panyse nommée Marie-Josephte et un panis nommé Gabriel." (*Histoire de Longueuil* pp. 228, 233.)

Au registre de la paroisse des Trois-Rivières, le 23 janvier 1726, le Père Pierre Le Poivre, récollet, note que, ce jour-là, Mgr de Saint-Vallier a célébré aux Trois-Rivières le mariage de François Sainton dit Carterel, demeurant à Montréal, avec Marie-Catherine Des Bois, de la nation des panis. Dispense de toute publication.

En 1730 une maladie semblable à la grippe régnait aux Trois-Rivières ; le registre consigne plusieurs sépultures de panis esclaves dans diverses familles de la ville.

BENJAMIN SULTE.

(*A continuer.*)



Mercredi, 18 Mai 1892

A LA " TRIBUNE "

Il est extrêmement pénible de voir la *Tribune* s'acharner tous les jours à injurier notre vénérable Archevêque. Evidemment, le journal a peur pour l'existence de ses maîtres, et il veut soulever le fanatisme qui seul peut les sauver. Cette peur lui inspire les injures et les calomnies qu'il lance contre Monseigneur de Saint-Boniface et l'Eglise Romaine, selon lui, responsables de la ruine menaçant les acteurs de nos troubles.

Et pendant qu'un des éditeurs écrit dans les colonnes du journal : " Le Pape, voilà l'ennemi," un autre de ces messieurs, un révérend, entreprend de prouver de son *pulpit* que le Pape est l'antechrist. Il y a ici plus que de l'ignorance, il y a de la mauvaise foi manifeste. Ces hommes, par leur position, s'ils lisent seulement les feuilles publiques, sont à portée de connaître le contraire de leurs allégations. " Le Pape, c'est l'antechrist." Il y a une question qui menace la société, une question que les gouvernements ne pourront jamais résoudre avec l'aide de toute leur diplomatie, de toutes leurs ressources, c'est la question ouvrière. Le Pape, dans une admirable encyclique qui a enlevé l'admiration de tous les esprits droits, de toute croyance, résout cette grave question et donne des remèdes aussi sûrs que faciles aux maux qui rongent notre société. Est-ce pour cela qu'il serait l'antechrist ?

Il y a quelques mois à peine une grève immense, pouvant dégénérer en une terrible révolution, dont nous ne pouvons prévoir les conséquences, menaçait l'Angleterre ; les révérends qui croient que le pape est l'antechrist étaient impuissants, en face du fleau ; les hommes d'état étaient impuissants. Qui est venu épargner à l'Angleterre les maux incalculables dont elle était menacée ? Le croirait on ? C'est un cardinal de l'Eglise Romaine, en communion, en obéissance avec Sa Sainteté Léon XIII, un homme qui puisait sa doctrine, ses idées du vicaire de Jésus-Christ que les messieurs de l'école de la *Tribune* appellent l'antechrist ! Nous ne voulons pas rapetisser les grandes figures de Léon XIII et de Manning jusqu'à établir une comparaison entre eux et les fanatiques de Manitoba, nous ne citons que deux faits entre mille. Que les personnes sensées jugent !

La *Tribune* et ses adeptes n'ont qu'un but : aveugler les gens pour les empêcher de voter avec connaissance de cause.

Nous nous contentons de ces quelques réflexions ; le profond mépris que nous inspire cette tactique ne nous laisse pas le courage d'en dire davantage.

En dépit de cet appel au fanatisme, les honnêtes gens, à quelque parti, à quelque religion, à quelque nationalité qu'ils appartiennent, verront clair dans le jeu de la *Tribune* et agiront en conséquence.

M. WATSON

M. Jos. Martin se retire de la politique active pour se livrer à la pratique de sa profession ou aux spéculations à son retour d'Angleterre, où il s'en va plaider la cause des écoles avec Dalton McCarthy.

La rumeur va à dire que M. Watson, député de Marquette aux Communes, lui succèdera à Portage-la-Prairie et entrera bientôt dans le cabinet si...... le gouvernement est heureux aux polls.

M. Watson, dit-on, se défend d'accepter, mais nous serions surpris qu'il n'y eut pas de vrai dans la nouvelle. S'il revient au pouvoir, le gouvernement a besoin d'un élément neuf, d'un émondage vigoureux, et M. Watson est l'homme que l'on croit le mieux qualifié pour inspirer un tant soi peu de confiance. Il vient de voter avec les 33 en faveur du bill McCarthy, contre la langue française et les écoles séparées au Nord-Ouest, c'est un bon point en sa faveur, qui contrebalance son vote sur la question des Jésuites. Il commencerait à se mettre au niveau de ses futurs collègues.

Mais, sous d'autres rapports, nous nous demandons quelle figure le député de Marquette ferait à côté des Greenway, des Smart, etc.

Que penserait-il de l'acte électoral, du bill de rédistribution, de la répudiation des chefs qu'il suit à Ottawa ? Sacrifierait-il toutes ses professions de foi politique passées pour l'amour d'un portefeuille, même ramassé dans la boue ?

Si c'est possible, avouons que c'est peu logique.

PARLEMENT FEDERAL

DEUXIÈME SESSION DU SEPTIÈME PARLEMENT

Ottawa, 14 mai 1892.

Après plusieurs semaines d'attente, nous l'avons donc enfin vu ce fameux projet de loi de Dalton McCarthy ; mais heureusement, quel fiasco !

Mercredi, tous nos amis étaient sur le qui-vive ; un grand nombre mettaient ordre à leurs notes, car il devait y avoir un debat important et tout à fait sérieux, seulement le champion des *Equalrightistes* n'était pas à son poste. A six heures moins le quart, l'ordre du jour est appelé, puis le colonel O'Brien, l'*alter ego* de McCarthy, demande la suspension de la procédure jusqu'après l'ajournement, car M. McCarthy est attendu venant de Toronto.

La chambre accède à cette demande, bien légitime d'ailleurs, quoique cette mesure soit déjà venue sur le tapis plus de dix fois. A huit heures, la chambre se réunissait de nouveau et M. McCarthy était à son poste, tout radieux. L'ordre du jour est appelé de nouveau, et M. McCarthy signifie à l'orateur son consentement de proposer la deuxième considération de son projet de loi pour permettre à la législature du Nord-Ouest d'abolir les écoles catholiques et l'usage officiel de la langue française. L'orateur pose la question usuelle : Est-ce le désir de cette chambre que ce projet de loi soit maintenant lu une seconde fois ? Silence de quelques instants, puis cris de tous côtés : Perdu ! perdu ! *lost ! lost !* M. McCarthy est à son pupitre, feuilletant ses paperasses et, n'osant pas lever la tête, il ne veut pas évidemment ouvrir le débat. Tous les regards sont braqués sur lui. Ses adversaires commencent à rire, mais ses admirateurs sont furieux. on entend même quelques cris : lâche ! L'orateur ne pouvant attendre plus longtemps déclare la proposition perdue. Aussitôt, M. McCarthy, tout excité, demande le vote. C'est alors un brouhaha général. La séance ne vient que de s'ouvrir et tous les députés ne sont pas rentrés ; plusieurs même sont allés dîner chez des ministres. On attend près d'une demi-heure, puis malgré l'absence d'une quarantaine de députés, le vote est pris.

∴

Le vote sur la seconde lecture du bill McCarthy, demandant de laisser à la législature du Nord-Ouest la faculté d'abolir les écoles séparées et l'usage officiel de la langue française a été partagé comme suit :

POUR :—MM. Adams, *Allan*, *Bain* (Wentworth), *Beith*, *Charlton*, Craig, *Davies*, *Dawson*, Denison, Gordon, Henderson, Hughes, *Macdonald* (Huron), McCarthy, *McMillan* (Huron), *McMullen*, McNeil, Madill, *Mulock*, O'Brien, *Paterson* (Brant), Pridham, Ross (Dundas), *Rowand*, Smith (Ontario), *Somerville*, Tyrwhitt, Wallace, *Watson*, Weldon, White (Cardwell), Wilson et Yeo.—33.

CONTRE :—MM. Amyot, *Armstrong*, Bain (Soulanges), Baird, Barnard, *Beausoleil*, *Béchard*, Bennett, Bergeron, Bergin, *Bernier*, *Bourassa*, Bowell, *Bowers*, *Bowman*, *Brodeur*, *Brown*, *Bruneau*, Burns, Cameron, *Campbell*, Cargill, Carignan, Carling, Carpenter, Caron (Sir Apolphe), *Casey*, Chapleau, *Choquette*, *Christie*, Cochrane, *Colter*, Corbould, Corby, Curran, Davis, *Delisle*, Desaulniers, Desjardins (Hochelaga), Desjardins (L'Islet), *Devlin*, Dewdney, Dickey, Dugas, Dupont, Dyer, Earle, *Edwards*, Fairbairn, *Featherston*, Ferguson (Renfrew), *Flint*, Foster, *Fraser*, Fréchette, *Frémont*, *Geoffrion*, *Gibson*, Gillies, *Gillmor*, Girouard (Jacques-Cartier), Girouard (Deux-Montagnes), *Godbout*, Haggart, Hazen, Hearn, Hutchins, Ives, Joncas, Kaulbach, Kenny, *Landerkin*, *Langelier*, Langevin (Sir Hector), LaRivière, *Laurier*, *Lavergne*, *Leduc*, *Legris*, Lépine, Lippé, *Lister*, *Livingston*, Macdonald (King), Macdonald (Winnipeg), Macintosh, McAlister, McDougall (Pictou), McDougall (Cap-Breton), *McGregor*, McKay, McLean, McLennan, McLeod, McMillan (Vaudreuil), Mara, Marshall, Masson, Metcalfe, *Mignault*, Miller, Mills (Annapolis) *Mills* (Bothwell), Moncrieff, *Monet*, Northrup, Ouimet, Patterson (Colchester), Pelletier, *Perry*, *Proulx*, *Rider*, Robillard, Roome, Rosamond, Ross (Lisgar), Ryckman, *Sanborn*, Savard, *Semple*, Simard, Stairs, Stevenson, Temple, Thompson (Sir John), Tisdale, Tupper, Turcotte, *Vaillancourt*, White (Shelburne), Wilmot et Wood (Westmoreland).—132.

N. B.—Les noms en italique sont ceux des libéraux.

∴

Quatre-vingt-huit conservateurs et quarante-quatre libéraux se sont inscrits contre le bill McCarthy, pendant que dix-huit conservateurs et quinze libéraux votaient en faveur de ce projet de loi. La majorité a été de quatre-vingt-dix-neuf, la même qu'en 1890, sur une mesure semblable, proposée par ce même M. McCarthy. Le fanatisme ne gagne donc pas de terrain à Ottawa. Tant mieux.

∴

Vingt-six conservateurs français et vingt libéraux se sont inscrits avec la majorité, pendant que soixante-deux conservateurs anglais et seulement vingt libéraux de la même origine votaient avec nos amis M. Watson, député libéral de Marquette, a voté avec M. McCarthy. Il n'y a pas à s'en étonner, c'est un ami de cœur de Jos. Martin. Un seul catholique, M. Adams, député de Northumberland, Nouv.-Brunswick, a voté contre nous. C'est un grand admirateur des institutions des Etats Unis, et n'en sachant pas un traître mot, la langue française le fatigue ; or, pour nous priver de cette langue, il est prêt à sacrifier nos écoles catholiques.

∴

Lorsque l'on croyait en avoir fini pour cette session de la question de la langue française et des écoles des Territoires du Nord-Ouest, voilà maintenant que le bal menace de recommencer. Je dis le bal, car c'est pour danser autour que les fanatiques persistent à ramener cette question sur le tapis. M. Armstrong, député libéral, proposera lundi prochain : Qu'après les prochaines élections au Nord-Ouest, faculté soit accordée à la législature des Territoires d'abolir la langue française et les écoles séparées, excepté cependant celles qui existent déjà. En voilà encore un qui veut s'illustrer et léguer son nom à la postérité en l'attachant à quelque chose.

∴

Sur ces questions, chaque parti politique a ses plaies ; mais heureusement, le bon sens domine, et la majorité, de chaque côté de la chambre, répudie une politique aussi injuste.

∴

Quel malheur que vos petits ministraux ne viennent pas prendre ici une leçon de tolérance ! Ça leur ferait un grand bien et vous auriez encore une fois la paix dans votre belle province.

Dans une entrevue avec notre reporter ce matin, M. Prendergast a déclaré qu'il se porte définitivement candidat dans Saint-Boniface.

VOYAGEURS DISTINGUES

Le Rév. Père Lacombe, O.M.I., l'apôtre zélé du Nord-Ouest, vient d'organiser une excursion de prélats et de prêtres jusqu'aux côtes du Pacifique. La compagnie du C. P. R., qui comprend le dévouement du bon Père, a gracieusement mis à sa disposition deux voitures particulières. Le départ a eu lieu lundi, de Montréal. Voici les noms des distingués excursionnistes : Sa Grandeur Mgr Duhamel, archevêque d'Ottawa, accompagné de M. le chanoine Bélanger, curé de Saint-André-Avellin ; Sa Grandeur Mgr Laflèche, évêque des Trois-Rivières, et M. le curé Marchand ; Sa Grandeur Mgr Lorrain, vicaire-Apostolique de Pembroke et M. l'abbé Séguin, curé de Sainte-Cunégonde ; Sa Grandeur Mgr McDonnell, évêque de Brooklyn, et M. l'abbé Leclair curé de Saint-Joseph de Montréal ; Sa Grandeur Mgr Grouard, vicaire-apostolique d'Athabaska-McKenzie, et le Rév. Père Gendreau, O. M. I, procureur des évêques du Nord-Ouest ; Monsignor Hamel, représentant Son Eminence le cardinal Taschereau, et M. l'abbé Collet, directeur du Collège Sainte-Anne ; M. le Grand Vicaire Maréchal, représentant Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Montréal, et M. l'abbé Auclair, curé de Saint-Jean-Baptiste ; M. le chanoine Luc Rouleau, curé de la cathédrale, représentant Mgr Blais, évêque de Rimouski, et M. le chanoine Vézina, curé des Trois-Pistoles ; le Rév. Père McGuckin O.M.I., supérieur de l'Université d'Ottawa ; le Rév. Père Lacombe, O.M.I. ; plus tard, Mgr Brundel évêque d'Helena, Montana, et le Rév. Père Royer, O.M.I., de Québec, se joindront aux excursionnistes ; M. le juge Routhier, chargé de rédiger un compte-rendu du voyage, et son secrétaire.

A son arrivée, jeudi, le parti se rendra au palais archiépiscopal où il prendra le dîner.

Le soir, une adresse de bienvenue sera présentée par son honneur le maire, et il y aura, dit-on, une soirée au Pensionnat.

Le lendemain, à Winnipeg, il y aura présentation d'une adresse et banquet chez les RR. Pères Oblats de la paroisse Sainte-Marie.

Le départ aura lieu par le convoi régulier de l'Ouest vendredi après-midi. Sa Grandeur Mgr l'Archevêque Taché, qui est le président de l'excursion, accompagné du R. P Allard. V. G., partira avec elle. Samedi, les illustres voyageurs se rendront à Prince Albert, chez Mgr Pascal, où ils passeront la journée de dimanche.

Lundi, retour à Régina où le président de la Cie du C. P. R., M. Van Horne, rencontrera les voyageurs. Mardi, continuation du voyage jusqu'à Calgary où l'on restera mercredi et aussi jeudi, fête de l'Ascension ; vendredi, visite d'Edmonton-Sud, samedi à Edmonton-Nord, et de là chez Mgr Grandin, à Saint Albert, où l'on restera jusqu'au lundi, jour du retour à Calgary. De ce dernier endroit, l'on ne s'arrêtera qu'à Kamloops, C. A.

Mgr Durieu, évêque de la Colombie et ses missionnaires, ont organisé un grand congrès eucharistique de tous les sauvages catholiques de ce vaste diocèse.

Après cette fête, les prélats et leur suite visiteront New-Westminster, Vancouver et Victoria, et reviendront directement sans arrêt, à Winnipeg.

Comme on le voit le programme du voyage est varié et ne manquera pas d'intéresser.

Nouvelles Religieuses

Quatorze Pères ou Frères ont passé à Winnipeg vendredi dernier en route pour différents points du Nord-Ouest. Ils vont se consacrer au service des missions. Mgr Grouard rejoindra les siens à Edmonton et de là ils continueront ensemble pour Athabaska-McKenzie.

Aux dernières nouvelles (15 mai) la Révd. Mère Hamel, après avoir terminé sa visite à Saint-Albert était à la mission du Lac la Selle, en route pour le lac la Biche. Aujourd'hui elle doit être sur la rivière Castor se rendant au lac la Biche, l'Ile à la Crosse où se terminera son tour d'inspection. Elle doit revenir vers la mi-juin.

Tout le temps elle est accompagnée par la sœur Marguerite Marie (Delle Lavoie) qui, elle, doit rester à l'Ile à la Crosse, tandis qu'une sœur de cette mission reviendra avec la Révd. Mère Vicaire.

Le Saint-Siège s'est prononcé en faveur des écoles paroissiales aux Etats-Unis. A propos des écoles de Faribault et de Stillwater, le *statu quo* est toléré seulement.

Le Pape a adressé aux cardinaux français une lettre dans laquelle il leur enjoint de ne pas s'écarter de la politique qu'il leur a indiquée à l'égard de la France.

Le bulletin du recensement relatif à l'augmentation des différentes dénominations religieuses du Canada, dans la dernière decade, indique que les catholiques ont augmenté d'un demi-million durant cette période, tandis qu'il n'y a pas pratiquement eu d'augmentation parmi les protestants. Les deux éléments sont maintenant à peu près égaux en nombre.

Les religieux du Très Saint-Sacrement, de Montréal, désirent être constitués en corporation civile, comme le sont la plupart de nos corporations religieuses.

A l'occasion de la fête de Pâques, le Saint-Père a fait distribuer, par l'Aumônerie apostolique, à diverses Œuvres de bienfaisance, la somme de quarante-deux mille francs.

Une partie en a été assignée à des familles indigentes, une partie à titre de gratification aux anciens employés pontificaux civils et militaires, ainsi qu'aux maîtres d'écoles des instituts catholiques et le reste à des distributions de dots et d'objets de literie à de pauvres et honnêtes jeunes filles.

La consécration de Mgr J. Emard, évêque Valleyfield, est définitivement fixée au jeudi 9 juin prochain. Elle aura lieu à Valleyfield.

Le prélat consécrateur sera Mgr l'archevêque de Montréal. Les évêques assistant l'élu seront NN. SS. de Saint-Hyacinthe et Sherbrooke.

Trente évêques et cinq cents prêtres ont assisté, la semaine dernière, au sacre de Mgr Gabriels, le nouvel évêque du diocèse d'Ogdensburg.

La cérémonie a eu lieu à l'église de l'Immaculée Conception qui avait été magnifiquement décorée pour la circonstance. L'église était remplie et des centaines de personnes même n'ont pu y trouver place.

LA VIE A LA TRAPPE

Les personnes du monde qui vont visiter un monastère de Trappistes s'attendent à ne rencontrer que des gens tristes et abattus par les austérités ; elles sont fort étonnées à la vue d'une réunion de cénobites aussi heureux qu'austères, et dont l'air, la sérénité, tout le maintien annoncent la joie intime et profonde que le monde ne peut donner. Quel est le secret de cette paix et de cette joie intérieures, c'est en visitant le monastère que nous le saurons. En entrant, le portier se prosterne aux pieds des visiteurs en disant *Benedicite ;* ensuite il les conduit dans un parloir où ils peuvent s'instruire, en attendant les religieux qui seront chargés de le conduire, de la conduite qu'ils devront tenir dans cette maison de prière.

Sur les murs on voit reproduites différentes sentences de l'Ecriture, relatives au silence, à la mortification et à la prière. Sur une pancarte on lit : " Nous supplions les personnes que la divine Providence conduira ici de bien vouloir se conformer aux avis suivants : d'éviter la rencontre, autant que possible, des religieux occupés au travail. Si on a besoin de quelque chose s'adresser au Père hôtelier, et non aux autres Pères qui sont tenus au silence rigoureux. Si on apercevait un religieux qu'on a connu dans le monde, il faudrait bien garder de se faire reconnaître, quand même ce serait son fils, son frère... On doit observer le silence, et dans les lieux où l'on peut parler, on le fait en peu de mots et à voix basse." Les religieux étant arrivés se prosternent devant le visiteur, le conduisent à la chapelle pour adorer le saint sacrement. Après on les confie à l'hôtelier. L'entrée du monastère est interdite aux femmes A table, on sert maigre toute l'année ; par exception, on est admis au réfectoire de la communauté. Il y a à la Trappe deux espèces de religieux : les religieux de chœur, et les frères convers. Tous ne se donnent que le titre de frères. Il y a des aspirants, des novices et des familiers. Les aspirants sont ceux qui demandent à être admis au noviciat ; les novices sont ceux qui veulent devenir, après épreuves, pères ou convers ; les familiers sont ceux qui se donnent à la maison, sans se lier par aucun vœu. Il n'y a pas de récréation à la Trappe. Voici l'ordre de la journée : Le lever à une heure et demie les jours ordinaires ; une heure plus tôt les jours de fêtes et les dimanches. L'office de la nuit dure depuis le lever jusqu'à quatre heures. A quatre heures jusqu'à cinq, temps libre. A cinq heures prime et chapitre jusqu'à six heures et demie. A sept heures et demie, tierce et la grand'messe jusqu'à neuf heures. A neuf heures, travail jusqu'à onze heures et demie ; puis sieste jusqu'à midi. De midi à deux heures, travail ; ensuite none jusqu'à deux heures et demie. A deux heures et demie, diner ; ensuite temps libre jusqu'à quatre heures et quart. Alors vêpres et temps libre jusqu'à six heures ; puis complies et le Salut jusqu'à sept heures. heure du coucher. Le Trappiste couche sur une planche, et non dans son cercueil, comme on le croit généralement La communication des idées quand elle est nécessaire se fait par signes dactylologiques. Des légumes cuits à l'eau et au sel, huit onces de pain bis et de l'eau pure, voilà le diner des religieux. En Carême, il est retardé jusqu'à quatre heures ; en temps ordinaire, il y a le soir une collation où l'on sert quatre onces de pain, un peu de fromage, et quelques pommes de terres. Avec ce régime la plupart des religieux ont une santé robuste, et vivent longtemps. On chante le soir le *Salve Regina* d'un grand effet. On s'endort en récitant le *Miserere*, et on meurt pour aller au Ciel.—*Communiqué.*

ASSOCIATION SAINT-JEAN-BAPTISTE

L'assemblée annuelle de l'Association Saint-Jean-Baptiste a eu lieu à l'hôtel de ville, dimanche dernier.

Les messieurs suivants ont été élus officiers de l'Association.

Président—M. A. Kéroack.
1er Vice-Prés.—Jos. Turennne.
2nd Vice-Prés.—S. A. D. Bertrand.
Secrétaire-Archiviste—Eug. Paradis.
Assistant—J. A. Prendergast.
Secrétaire - Correspondant — O. Manseau, réélu.
Trésorier—T. Pelletier, réélu.
Assistant - Trésorier — Antoine Gauvin, réélu.
Bibliothécaire—J. B. Leclerc.
Médecins Conjoints—J. H. O. Lambert, J. Alex. D'Eschambault.
Commissaires ordonnateurs—Jos Cusson, Roger Goulet, jr ; Dolphis Bégin.
Porte-étandard—François Désourdis, Liguori Gagné.
Porte-bannière — Louis Thomassin, Louis Laurendeau.
Comité de Régie — Les anciens Présidents et MM. Ed. Guilbault, F. Gingras, Victor Mager, T. Bertrand, sr ; Ed. Trudel, P. Gosselin et M. Cyr, sr.

AU PENSIONNAT

Les brillantes soirées données dernièrement par les élèves du pensionnat ont fait et font encore l'objet de bien des conversations.

C'est dire que le succès a dépassé de beaucoup tout ce que l'on pouvait raisonnablement attendre.

Il va sans dire que dans ce concert d'éloges, les bonnes Sœurs trouvent la part qui leur revient, mais cette part, quoique immense, ne diminue en aucune façon celle des gentilles actrices.

Je n'entreprendrai pas de rapporter ici tout ce qui se dit au sujet des séances en question, car ce serait abuser de la bienveillance de ce journal. Mais qu'il me soit permis de commenter, le plus succintement possible, cette exclamation que j'entends souventes fois quand il s'agit des Sœurs : "Peut-on concevoir tant de patience, de courage, de dévouement, d'abnégation ! !"

Eh bien, si nous sommes impuissants à découvrir la source de toutes ces vertus si sublimes, si héroïques, c'est que nous cherchons trop bas et que notre horizon visuel, dejà très borné, est encore assombri par des teintes plus ou moins foncees de matérialisme.

Levons les yeux, armons-nous de cette puissante lentille qui a nom : La Foi, et nous découvrirons sans peine que ce qui engendre les Missionnaires et les Sœurs, c'est la Charité, cette fille du Ciel que le Divin Crucifié apporta sur la terre en venant sauver le monde.

C'est elle qui a dit à la jeune fille : Dis adieu aux joies auxquelles te donnent droit et tes charmes et ton éducation et mets-toi à la recherche des misères qui affligent l'humanité. Fouille les rues, les carrefours, les mansardes, les taudis infects ; étouffe sur ton cœur les vagissements de l'enfant qu'une mère dénaturee a jeté au coin d'une borne ; soutiens les pas tremblants du vieillard qu'une coupable imprevoyance force à réclamer ton aide.

Affrontant la contagion, pénètre dans les hôpitaux, et là, accueillie par les blasphèmes et les propos ignobles, panse les plaies les plus repoussantes.

Fonde des jardins d'enfants, des orphelinats, des écoles, des ouvroirs ; ne te contente pas de soulager les misères physiques et morales, dissipe les ténèbres de l'ignorance et forme les jeunes cœurs à l'image du tien.

Et la sainte fille est-elle docile à cette voix céleste ?

Ah ! pour s'en convaincre, qu'on jette les yeux autour de soi ; qu'on étende, si l'on veut, le rayon des recherches ; qu'on franchisse les mers et, dans toutes les douloureuses circonstances, on trouvera toujours la petite Sœur sur la brèche. Elle est aux terribles journées de Malakof, de Solferino, de Gravelotte, du Bourget et de Sedan. C'est elle qui, à Reichoffen, reçoit le dernier soupir du dernier cuirassier.

Ah ! est-il rien de plus touchant que de voir ces terribles troupiers redevenir enfants et de les entendre dire d'une voix émue : "Ma Sœur" ?

Ma Sœur ! Que de poésie et de consolations dans ce mot ! Surtout quand on est loin d'êtres chèris qui pleurent, qui prient et qui attendent.

LÉCIUS.

Saint-Boniface, 16 mai 1892.

Nous regrettons d'annoncer la mort de Sidonie Mager, épouse de Célestin Thomas, décédée dimanche dernier à Walhalla, N.D. à l'âge de 56 ans. Madame Thomas était la mère de Madame E. L. Joyal de Winnipeg, sœur de Madame Emmerling et Melle E. Mager de Saint-Boniface et de M. Jean Mager de Walhalla, N.D. Les funérailles ont eu lieu mardi matin à la cathédrale de Saint-Boniface. Nous offrons à la famille nos sincères condoléances.



PUISSANCE DU CANADA.

AVIS DU GOUVERNEMENT.

Par l'honorable Edgar Dewdney, Surintendant Général des Affaires des Sauvages.

A tous ceux à qui les présentes parviendront et à ceux que cela pourra concerner—SALUT :

AU SUJET de l'avis que j'ai publié en date du 27 Janvier 1891, qui défend sous peine des pénalités imposables en vertu des dispositions du chapitre 43 des Statuts Refondus du Canada, intitulé " Un Acte concernant les Sauvages," la vente, le don, ou le trafic quelconque à un Sauvage des Territoires du Nord-Ouest du Canada ou de Manitoba, ou d'aucune partie de ces territoires et province, de toute munition préparée ou cartouche à balle.

MAINTENANT SACHEZ, que je, l'honorable Edgar Dewdney, Surintendant Géneral des Affaires Sauvages, pour bonnes et valables considérations, exempte des opération et effet du dit avis du 27 Janvier 1891, toutes les parties des Territoires du Nord-Ouest du Canada susdits sis, situés et étant au nord et à l'est des limites suivantes : Commençant à la hauteur des terres entre les sources des rivières Athabasca et Saskatchewan-Nord et suivant la dite hauteur dans une direction nord-est jusqu'à la tête des eaux de la rivière au Castor (Beaver), de là suivant la dite rivière vers l'est jusqu'à sa jonction avec son embouchure du Lac Vert, de là franc sud jusqu'à la 14me ligne de base, entre les townships 52 et 53, de là à l'est en suivant la 14me ligne de base jusqu'au coin nord-est du township 52, rang 13 ouest du 2me méridien principal, de là au sud jusqu'à la 12me ligne de correction, entre les townships 46 et 47, de là à l'est en suivant la dite 12me ligne de correction jusqu'à la ligne de la rive ouest du Lac Winnipeg et de là jusqu'au Lac Winnipeg.

ET AVIS est par le présent donné que la et les parties des Territoires du Nord-Ouest du Canada susdites, en dedans des limites ci-dessus décrites, sont par icelui exemptées de l'effet du dit avis du 27 Janvier 1891 de sa date.

EN FOI DE QUOI, j'ai apposé mon seing aux présentes, en mon bureau, en la cité d'Ottawa, ce 29me jour d'Avril 1892.

E. DEWDNEY,
Surintendant Général des Affaires Sauvages.

1m 11-5-92

AVIS D'ELECTION.

Je donne avis par les présentes que j'ai été nommé Greffier d'Enregistrement pour la Division Electorale de Saint-Boniface, et que la liste des électeurs sera complétée le vingt-troisième jour de Mai 1892. Je tiendrai mon bureau à ma résidence, rue LaVérandrye, près de la rue du Collège, entre 9 heures et midi et de 1 heure à 4 heures p.m. Toutes personnes désirant faire enregistrer leurs noms comme électeurs pourront m'adresser, ou laisser à mon bureau une demande assermentée par le ou les applicants. On pourra se procurer des formules de demande au dit bureau. Aucune demande ne sera reçue après le 23 Mai, et toute personne désirant faire inscrire son nom sur la liste après cette date, devra s'adresser à l'Officier Reviseur.

J. ERNEST CYR,
Greffier d'Enregistrement.

Boîte 16 Bureau de Poste,
Saint-Boniface.

3i 4-5-92

Choses et Autres

Un conservateur a été élu à East York jeudi dernier, en remplacement de feu l'hon Alexander McKenzie, par une majorité de 239 voix.

L'Italie traverse une crise ministérielle et financière qui menace de mal tourner. Elle marche à une banqueroute inévitable, comme l'a déclaré Rotschild lui même. Les deux cousins Alexandre III et Guillaume II sont toujours en froid ; la franc maçonnerie veut remplacer le sultan actuel de la Turquie par l'ancien sultan Mourar, qui est franc-maçon ; la Bulgarie réclame son indépendance complète ; la question d'Egypte s'embrouille tous les jours ; en Afrique on se bat au Dahomey et dans l'Ouganda.

Ernest Pacaud, a été acquitté par le juge Routhier, parce qu'il n'a pas reçu directement les deniers publics. L'action du gouvernement a été renvoyée avec dépens.

Le procès Mercier-Langlais s'est plaidé à huis-clos en cour de police à Québec, à la demande de M Fitzpatrick, avocat de M. Mercier. Le jugement n'est pas encore rendu.

Le pont le plus long qui existe sur le globe est vraisemblablement le pont des Lions, près de Sangang, en Chine. Il a près de six milles. Il est jeté au travers une baie de la mer Jaune sur trois cents grands arches en maçonnerie ; la voie passe à 70 pieds au dessus de l'eau.

D'énormes lions en marbre reposent au haut de chaque pilier. Ce pont fut construit sur l'ordre de l'empereur Kiling-Long, qui régnait en Chine vers la fin du siècle dernier.

J. Campêche qui demeure dans la banlieue de Mexico, vient de célébrer le 154e anniversaire de sa naissance. Il est né en 1738 en Espagne. Il paraît âgé d'environ 90 ans.

Pour prouver son âge il exhibe un extrait des régistres d'une église de Valladolid. Le prêtre de l'église où Campêche prétend avoir été baptisé, dit que celui-ci était déjà un vieillard quand il était enfant, et ce prêtre a aujourd'hui 85 ans.

Correspondance

[Nous ne sommes point responsables des opinions exprimées par nos correspondants.]

A PROPOS DES ELECTIONS

M. l'Editeur,

Notre parlement à sa dernière session a décrété la délimitation de nos comtés et en a créé deux nouveaux.

La confection de nouvelles listes électorales, certains articles du *Manitoba*, tout indique des élections prochaines.

Le devoir du moment comme l'intérêt du pays, exigent le renversement du gouvernement Greenway ; de concert avec l'opposition actuelle, il faut unir nos forces et concentrer nos moyens d'actions.

C'est pourquoi nous reconnaissons l'opportunité de vos remarques, mais en même temps il ne faut pas oublier les droits acquis de M Roger Marion qui nous a représenté dans le dernier parlement. La date des élections n'étant pas encore fixée, il est encore temps de se consulter, et si les intérêts de la cause exigent que nous choisissions un autre candidat, M. Marion, je n'en doute pas, sera le premier à le demander et à le proposer.

Sans doute, les grandes questions sociales et politiques, nos droits les plus chers demandent que les élus puissent les défendre avec fermeté et talent ; mais tout cela n'a pas empêché MM. Greenway & Cie de les ignorer, et même de mépriser profondément ceux-là mêmes qui leur avaient donné le pouvoir. Sous ce rapport, il faut reconnaître, en toute justice, que M. Marion a toujours été du bon côté, malgré les apparences et les promesses "colossales" ; il a été fidèle à ses principes, parce que sous le gouvernement Norquay-LaRivière, au moins, le Manitoba était aux Manitobains, tandis que, sous le gouvernement actuel, le Manitoba est aux Américains. (Ceux-ci ont déclaré que le gouvernement Greenway – Martin était à eux : "*our meat*.")

Il est à désirer que dans tous les comtés où nous commandons, nous élisions nos députés par acclamation ; pour cela, procédons avec calme à l'organisation de nos comités ; nous travaillerons pour la bonne cause, car dans les circonstances, il ne peut y avoir deux manières d'agir.

Votre tout dévoué serviteur,

M. A KÉROACK.

Saint-Boniface, 17 mai 1892.

PERSONNEL

M. François Gingras et M. le shérif Inkster, sont partis hier pour Carman, faire une partie de chasse aux oies sauvages qui, dit on, sont très abondants cette année.

M. Philippe Savard, ci-devant commis pour le C. P. R. est parti dimanche soir. Il fera une promenade de quelques mois dans la province de Québec, s'arrêtant quelques jours à Ottawa pour saluer son frère, le député de Chicoutimi, et de vieux amis.

M. Arthur Gareau, après une absence de quelques semaines, est arrivé de la province de Québec dimanche matin.

M. Gédéon Cinq-mars, entrepreneur, est parti pour Fannystelle samedi et ne sera de retour que dans quelques jours.

M. A F Martin est allé à Saint-Jean-Baptiste dimanche et est revenu hier midi. Son élection ne fait pas de doute dans le comté de Morris.

M. Norbert Clément, maître menuisier, de cette ville, vient d'être nommé contre-maître et directeur des travaux de menuiseries et autres pour instruire les élèves de l'Ecole Industrielle.

Parmi les employés civils du département des postes qui se présentent pour l'examen de promotion nous trouvons le nom de notre ami M. L. T. Prud'homme. Nous lui souhaitons succès.

Chronique Locale.

—Lisez l'annonce nouvelle de M. Bell.

—Des régattes auront lieu le 4 de juin.

—La fabrique de laine de Saint-Boniface est en vente.

—Pour de bonnes chaussures à bon marché, allez chez F. E. Verge.

—Les semences sont bien avancées à part quelques rares endroits.

—L'herbe pousse à vue d'œil, les arbres bourgeonnent à qui mieux mieux.

—Après deux jours de fortes chaleurs, lundi et hier, nous avons actuellement une forte averse.

—M. Joseph Lecomte, agent d'immeubles, tient maintenant son bureau au No. 387, rue Main.

—Pendant le reste du mois grande vente de serge et tweeds aux prix coûtants, chez F. E. Verge.

—Il y a deux fêtes légales la semaine prochaine, mardi le 24, fête de la Reine et jeudi 26, l'Ascension.

—Mardi prochain est la fête de la Reine. Cet anniversaire sera célébrée de la manière ordinaire par toute la province.

—Assortiment considérable de chapeaux de 50 cts à $5.00, chez F. E. Verge.

—Vendredi, à l'issue du mois de Marie, seront vendus à l'encan, à son ancienne résidence, les meubles et effets de feu Gaspard Vaillancourt

—M. Théo. Bertrand, avocat, a transporté son bureau au No. 367 rue Principale, à Winnipeg, porte voisine du magasin de vins de MM. Richard et Cie.

—C'est en plaçant une confiance sans bornes dans le résultat que les fabricants du "Myrtle Navy" demandent à ceux qui n'en ont pas encore fait usage d'en faire l'essai. Les milliers de fumeurs qui en font usage sont des témoins vivants de sa supériorité, et leur verdict en sa faveur est unanime.

—Le conseil de ville et les commis aires des écoles ont été priés d'être présents à la lecture de l'adresse de bienvenue qui sera présentée à nos illustres visiteurs, demain soir.

—Chez F. E. Verge : habillements valant $20.00 pour $15 00 ; habillements valant $14.00 pour $10 00 ; habillements valant $10.00 pour $7 00 ; pantalons valant $9.00 pour $6.75 ; pantalons valant $7.00 pour $5.00 ; pantalons valant $5 00 pour $3.75 ; pantalons valant $4.25 pour $3.00

—Il y a eu séance du conseil de ville lundi soir. Mais la séance s'est ajournée de suite et le conseil est allé visiter l'éboulis en face du couvent. M. le Dr Lambert, officier de santé, avait écrit une lettre demandant de prendre des mesures immédiates pour faire couvrir de terre ou autrement le fumier charroyé dans l'éboulis en face du couvent. Les miasmes qui s'échappent de ce fumier en fermentation menacent la santé publique.

—Il nous fait plaisir cette semaine de dire à nos lecteurs : allez chez Anderson & Lemieux, une des vieilles maisons commerciales de Winnipeg. Leur manière honorable de faire les affaires les recommande à l'attention du public canadien français. La courtoisie et les capacités de ses propriétaires sont une garantie suffisante pour inviter la clientèle canadienne française à se porter en masse à ce populaire établissement. Une visite est cordialement sollicitée.

Chronique de la Province.

Sainte-Anne des Chênes,

16 mai—Les élèves du Pensionnat de Sainte Anne donneront une séance dramatique et musicale, accompagnée de tableaux vivants, lundi, le 23, à 7 heures p.m.

—Encore une semaine de beau temps et les semences seront terminées

DECES

CURTAZ—A Sainte-Anne, le 12 mai, Marie Rose Curtaz, épouse de Bien-Aimé Equilbey, à l'âge de 28 ans



SOUMISSION.

DES SOUMISSIONS cachetées, marquées "Provisions et luminaire pour la Police à Cheval," et adresées à l'Hon. Président du Conseil Privé, Ottawa, seront reçues jusqu'à midi de mardi le 7 Juin 1892.

On pourra obtenir des formules imprimées de soumission, contenant tous les renseignements quant aux articles et les quantités approximatives requis, en s'adressant à aucuns des postes de la police à cheval dans le Nord-Ouest ou au bureau du soussigné.

Aucune soumission ne sera reçue à moins d'être faite sur ces formules imprimées.

On ne s'engage d'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté d'une banque canadienne, pour une somme égale à dix pour cent du total de la soumission, lequel chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat sur demande de ce faire, ou s'il néglige de compléter le service entrepris. Si la soumission n'est pas acceptée le chèque sera remis.

Il ne sera rien payé aux journaux qui publieront cette annonce sans y avoir été d'abord autorisés.

FRED. WHITE,
Contrôleur,
P C. N. O.

Ottawa, 3 Mai 1892. 2i 18-5-92

La Loterie de la Province de Quebec.

LE GROS LOT DE $15,000

Gagne par une pauvre fille.

Le gros lot de $15,000.00, tirage du 4 mai de "La Loterie de la Province de Québec" a été gagné par Mademoiselle Mary Donovan, 113 rue Dufresne, Montréal.

Le sort n'a pas été aveugle. Cette fortune ne pouvait tomber entre meilleures mains.

Mademoiselle Donovan appartient à une famille pauvre, mais éminemment respectable

Le père, maintenant décédé, était un des bons paroissiens du Révérend J. J. Salmon, curé de l'église Sainte-Marie, rue Craig, qui se plait à rappeler les mérites de ce brave homme.

La mère restée veuve comptait surtout sur le travail manuel de sa fille pour vivre ; celle-ci entourait sa mère de tous les soins que ses faibles ressources lui permettaient, et bien souvent souhaitait-elle de pouvoir faire plus. C'est à cette fin qu'elle s'était imposé le sacrifice d'acheter un billet de loterie, non sans faire une fervente prière. Ses espérances n'ont pas été déçues, comme on le voit.

Elle s'est présentée ce matin au bureau de la loterie, accompagnée de sa mère et du Révérend Monsieur Salmon.

Le lot gagné lui a été payé aussitôt, ainsi que le montrent les deux certificats ci-dessous :

Certificat Montréal, 6 Mai 1892.

Billet No. 18458 $15,000.00.

Tirage du 4 Mai 1892.

Je soussignée certifie que sur présentation de mon billet No. 18458 qui a gagné le gros lot de $15.000.00 au tirage du 4 Mai courant de La Loterie de la Province de Québec j'ai été payé aussitôt.

(Signé), MARY DONOVAN,
113 rue Dufresne,

Témoins { AIMÉ MATHIEU, LOUIS PERRAULT. } Montréal.

Certificat du Révérend J. J. Salmon.

Je soussigné, curé de l'église Sainte-Marie, rue Craig, Montréal, certifie que le lot ci-dessus a été payé ce jour en ma présence à Mademoiselle Mary Donovan.

Montréal, 6 Mai 1892.

(Signé), JOHN J. SALMON,
P. P.,

Témoins { AIMÉ MATHIEU, LOUIS PERRAULT. } St. Mary's.

"*LA PRESSE*," Montréal, 6 Mai 1892.



EXPOSITION UNIVERSELLE

Du 4e Centenaire de Colomb, a Chicago en 1893.

Le Gouvernement de la Puissance du Canada accepte l'invitation du gouvernement des Etats-Unis à prendre part à l'Exposition Universelle de Chicago à partir du 1er mai au 31 octobre 1893. Vu qu'il est très important de profiter de l'occasion pour exhiber avec avantage les produits canadiens, une invitation générale est faite aux producteurs et aux fabricants de venir exposer leurs produits agricoles, horticoles, forestiers, machines, arts, etc., et de se réunir pour faire une exhibition des ressources naturelles et des produits industriels du Canada, qui sera un crédit pour le pays.

Un Commissaire Exécutif du Canada a été nommé qui aura le contrôle des objets exposés et de la répartition de l'espace et les gouvernements des diverses provinces ont été invités à fournir leur coopération pour rendre l'exposition aussi complète et aussi satisfaisante que possible.

Le gouvernement de la Puissance paiera le transport des articles exposés, aller et retour, et les frais d'étalage.

Les entrées ne devront pas se faire après le 31 juillet. On commencera à recevoir les articles aux bâtisses de l'exposition au 1er novembre 1892 et tous ces articles, à l'exception du betail, devront être en place au 1er avril 1893.

On pourra obtenir des blancs de formule et pour espace et renseignements géneraux en s'adressant par lettre, sans frais de port au soussigné.

WM. SAUNDERS,
Commissaire Exécutif du Canada.

Département de l'Agriculture, Ottawa, 16 Avril 1892. } 3i 1°-5-92

AGRICULTURE

DES VACHES LAITIÈRES ET DE LA NOURRITURE QUI LEUR CONVIENT

Parlons aujourd'hui de l'un de mes sujets favoris ; parlons un peu des vaches laitières. Quelle est la nourriture qui leur fait donner le plus de lait ? Tous les agronomes nous disent que l'herbe du mois de juin est cette nourriture par excellence ; toute autre nourritnre qui se rapproche le plus de celle-là par sa succulence et ses qualités nutritives vient ensuite. Dans ce cas, la paille de blé est la plus mauvaise des nourritures à donner aux vaches laitières et le foin, mil seulement, vient après. Le trèfle fait en bon état est une excellente nourriture pour les vaches laitières ; la paille d'avoine hachée et humectée n'est pas mauvaise non plus. L'ensilage bien conservé constitue une des meilleures nourritures que le cultivateur puisse se procurer pour pouvoir tirer un ample profit durant l'hiver, de ses vaches laitières ; cependant il ne constitue point une nourriture parfaite, il faut qu'on y joigne une nourriture plus azotée du trèfle, du son de blé, etc.

Tout cultivateur qui veut retirer du profit de ses vaches l'été, doit nécessairement ensemencer une pièce en blé-d'inde, soit pour le donner en vert à ses vaches laitières durant les chaleurs de juillet et d'août, soit pour faire de l'ensilage afin d'obtenir du bénéfice de ses vaches hiver et été.

Qu'il sème donc en temps propice ce blé-d'inde en rang et non à la volée, quatre gallons à l'arpent suffisent. Le meilleur blé-d'inde à ensilage est le blé-d'inde canadien que l'on coupe au moment où il a produit son grain et que ce dernier est bon à faire bouillir, c'est justement l'époque où le blé-d'Inde renferme le plus de principes nutritifs. La raison pour laquelle plusieurs cultivateurs ne réussissent pas à avoir un bon ensilage, c'est qu'ils sèment du grand blé-d'Inde américain qui ne peut acquérir une assez grande maturité et que l'on est obligé d'ensiler lorsqu'il ne contient que de l'eau pour ainsi dire.

Pensez cultivateurs que le succès et partant la fortune ne peut vous venir qu'en autant que vos terres produiront abondamment ; vos terres ne produiront abondamment qu'à condition que vous les engraissiez beaucoup par le moyen de nombreux bestiaux ; le moyen d'augmenter le nombre de vos bestiaux au moins d'un tiers, c'est de faire un silo. Ne négligez pas ce moyen, ne vous laissez pas devancer dans cette voie du progrès agricole par des voisins plus entreprenants.

DE L'ÉLEVAGE DES DINDONS

La bonne ménagère doit s'occuper activement de ce temps-ci à l'élevage des poulets et des dindons, c'est pourquoi je dirai quelques mots à ce propos. Généralement, beaucoup de jeunes dindons sur la ferme meurent au bout de quelques jours. Pourquoi ? parce qu'on ne leur donne pas une nourriture suffisante et convenable. Les jeunes dindons croissent rapidement, au bout de quelques jours les plumes de leurs ailes commencent à croître, ce qui est pour eux une cause sérieuse d'épuisement. Il faut donc les soigner cinq ou six fois par jour et leur donner une nourriture des plus fortifiantes ; dans les premiers jours il faut leur donner des œufs bouillis durs et hachés minces, plus tard leur préparer un pâté avec un œuf btttu, du lait et du vieux pain ; il faut varier leur nourriture, des gâteaux bien cuits préparés avec de la fleur de blé d'Inde et de lait, constituent une excellente nourriture pour les jeunes dindons. Il ne faut pas oublier non plus de mélanger des herbes avec leur nourriture, des tiges d'oignons et même des oignons.

Voilà pour la nourriture, mais il est une autre cause qui enlève un grand nombre de jeunes dindons dès le bas âge, c'est l'humidité. La moindre humidité leur est fatale, il faut à tout prix les tenir dans un endroit chaud et sec. Un symptôme certain que les jeunes dindons ont souffert ou souffrent de l'humidité, c'est la diarrhée qui les emporte rapidement. Le seul remède qu'il y a alors à faire, c'est de les confiner dans un endroit chaud et sec et de les y tenir enfermés jusqu'à ce qu'ils soient rétablis. Quand la rosée est disparue, que le soleil est chaud et le temps clair, on peut laisser les jeunes dindons en liberté ; mais si le temps se couvre et s'il survient un changement de température, il faut s'empresser de les rentrer. Il faut continuer tous ces soins aux jeunes dindons jusqu'à ce que le *rouge* leur soit poussé ; passé cette époque critique aucune volaille de la basse-cour n'est moins sujette aux maladies que le dindon, rien ne lui fait pour ainsi dire.

UNE EXPOSITION INTÉRESSANTE

Parmi toutes les merveilles de l'exposition de Chicago, il y aura dans le département de l'agriculture des modèles représentant tous les arbres fruitiers à l'état naturel, avec des sections montrant les diverses phases des maladies qui les attaquent et des dommages causés par les divers insectes nuisibles.

NÉCESSITÉ D'AMEUBLIR LE SOL

Rappelez-vous qu'un sol complétement ameubli est pour ainsi dire engraissé ; c'est ce qui a donné lieu au dicton : " *Un bon ameublissement vaut le fumier.*" La chose est assez facile à expliquer d'ailleurs ; car plus le sol est meuble, mieux les racines des plantes peuvent courir et se ramifier en tous sens et partant puiser dans le sol une nourriture qu'elles ne pourraient pas atteindre, si ce dernier était dur et compacte.

S'il en est ainsi, bêchez votre jardin plutôt deux fois qu'une ; hersez votre pièce de terre dix fois s'il le faut. Vous serez étonnés de la moisson que vous y recueillerez.

UN GOUT SINGULIER

Les Parisiens prennent de plus en plus goût à la viande de cheval. S'il faut en croire le *Mirror and Farmer*, journal américain. Il s'est vendu en 1891 à Paris plus de 10,000,000 de livres de viande de cheval. Les côtelettes se vendent 20 centins la lb. et le *steak* de 8 à 14 centins. Ce goût singulier se répand tellement que plusieurs propriétaires de chevaux étudient les meilleures méthodes d'engraisser le cheval afin de retirer de sa chair le plus de profit possible.

Heureusement que nous ne sommes pas encore rendus à ce point.

La Presse.

LES TERRINES POUR LE LAIT

Un beurrier, de New-Jersey, recommande de n'employer pour la laiterie que des terrines peu profondes, dont le fond soit étroit et la surface large. Il recommande aussi de mettre dans chaque terrine de l'eau très froide dans la proportion d'une pinte par trois pintes de lait, puis d'y verser également dans chaque terrine le lait qui vient d'être trait. Par ce moyen, la crême se formera plus tôt, et l'on pourra faire l'écremage au bout de douze heures, et la crême ne pourra pas prendre le mauvais goût de certaines plantes se trouvant dans le pâturage. Par l'addition de l'eau froide, on atteint un double but : la crême lève avant que le lait soit sûr et cette acidité n'influe nullement sur la crême qui alors fournit un meilleur beurre.

RECETTES

Afin de préserver contre les atteintes des insectes et des oiseaux les graines de semence, on prend une livre de sulfate de fer et une livre d'aloès que l'on fait dissoudre ensemble dans de l'eau chaude. Cette quantité suffit pour y faire tremper un minot de graines, et en proportion pour une plus grande quantité.

Les taches de graisse sur les tapis de pieds, tapis de meubles et les étoffes pour meubles s'enlèvent suivant leur étendue et leur nombre avec de la benzine ou de la térébentine. Préférez la benzine quand l'étoffe est dans sa première fraîcheur et qu'elle soit de haut prix.

Acte Electoral de Manitoba.

DIVISION ÉLECTORALE DE LAVÉRANDRYE.

Avis du Greffier d'Enregistrement.

Je donne avis par les présentes que j'ai été nommé Greffier d'Enregistrement pour la Division Electorale de LaVérandrye, et que la liste des électeurs sera close le vingt-troisième jour de Mai 1892. Je tiendrai mon bureau à la maison voisine du bureau de poste, Sainte-Anne, dans la dite division électorale, et je serai présent à ce bureau personnellement ou par un substitut tous les jours à l'exception des jours de fêtes, entre 9 heures et midi et 1 heure à 4 heures p.m. Toutes personnes désirant faire enregistrer leurs noms comme électeurs pourront m'adresser, ou laisser à mon bureau une demande assermentée par le ou les applicants. On pourra se procurer des formules de demande au dit bureau. Aucune demande ne sera reçue après le 23 Mai, et toute personne désirant faire inscrire son nom sur la liste après cette date, devra s'adresser à l'Officier Reviseur.

En vertu de la clause 26 de l'Acte Electoral de Manitoba, le présent avis semble ne s'appliquer qu'aux personnes qui n'ont pas encore été auparavant qualifiées comme électeurs dans la dite division électorale.

JOHN H. STANGER,
Greffier d'Enregistrement,
2i 11-5-92 Sainte-Anne.



CONTRAT DE LA MALLE.

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au Maître Général des Postes, seront reçues à Ottawa jusqu'à midi, vendredi, le 27 Mai prochain, pour le transport des malles de Sa Majesté, sur contrat, des boîtes des rues jusqu'au bureau de poste de Winnipeg, pour quatre ans, à partir du 1er juillet prochain.

Le transport devra se faire dans une ou plusieurs voitures convenables, à un ou plusieurs chevaux. La distance à parcourir supputée pour recueillir le contenu de ces boîtes à lettres chaque jour est 26 milles. Les collections se font trois fois le jour, excepté pour les boîtes des collèges St. John et Manitoba, et celle de la Douzième (12e) Avenue Sud, Fort Rouge, où elles ne se font que deux fois par jour. Chaque collection doit se faire en une heure et trente minutes. La soumission devra indiquer le taux par mille pour chaque voyage additionnel qu'il pourrait être requis de faire pour visiter toutes nouvelles boîtes qui peuvent être posées dans la cité pendant la durée du contrat.

(2o.) Le taux pour recueillir le contenu de chaque boîte additionnelle que le Maître Général des Postes peut faire ainsi poser, sans augmenter la distance à parcourir.

Des avis imprimés contenant plus amples renseignements relatifs aux conditions du contrat proposé et des formules de soumissions peuvent être obtenus au bureau de poste à Winnipeg et à ce bureau.

W. W. McLEOD,
Inspecteur des Postes.
Bureau de l'Inspecteur des Postes, Winnipeg, 15 Avril 1892.
3i 20-4-92